



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## APPEL À CANDIDATURE

### INSTALLATION DE VENTE AMBULANTE DANS LES SQUARES ET/OU SUR LES BORDS DE MARNE QUAI DU PARC ET DU PETIT PARC EXERCICE 2025

## 1. PRÉAMBULE

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés est une collectivité du Val-de-Marne située à l'Est de Paris (14 km) accueillant 76 000 habitants.

Elle a la particularité d'être dans sa quasi-totalité entourée par la Marne lui donnant ainsi une identité de presqu'île et d'être reliée à ses 8 quartiers animés de 9 marchés et de plus de 1300 commerçants et artisans, par une qualité exceptionnelle de modes de déplacement doux :

- Quatre gares RER A et prochainement l'interconnexion avec la gare du Grand Paris Express (future ligne 15)
- Un dense réseau de bus desservant les gares et les cœurs de quartiers ;
- Un contexte géographique favorable aux développements des modes de déplacement doux non motorisés (cyclistes, piétons, etc.).

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés est pourvue d'une promenade en bord de Marne de 12.50 km, riche d'une flore et d'une faune, d'un chapelet d'îles protégées, d'un cours d'eau navigable animé d'activités sportives et de loisirs récréatives douces.

Le tourisme des bords de Marne est un atout majeur pour le développement de la Ville. Son dynamisme économique et son attachement culturel et identitaire en font une référence de cadre de vie exceptionnel en Île-de-France et dans le Val-de-Marne.

## 2. OBJECTIF

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, entrée en application le 1er juillet 2017, qui introduit dans le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) les articles L. 2122-1-1 à L. 2122-1-4, de nouvelles dispositions soumettent la délivrance de certains titres d'occupation du domaine public à une procédure de sélection entre les candidats potentiels, lorsque leur octroi a pour effet de permettre l'exercice d'une activité économique sur le domaine public.

Depuis 2009, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés a la volonté de confirmer une identité patrimoniale forte de ces bords de Marne par ses diverses orientations d'aménagement structurant déjà engagées, notamment à travers :

- La préservation et la protection de son milieu naturel.
- Ses investissements pour l'amélioration des espaces publics « nature » .
- Ses investissements et partenariats pour le développement de nouvelles activités économiques liées au tourisme de loisirs.
- Ses schémas d'aménagement : Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Plan d'Aménagement et de Développement Durable, OAP Biodiversité, schéma cyclable, etc
- Ses programmations de loisirs et de sensibilisation : fermeture des quais à la circulation motorisée tous les dimanches (entre les ponts de Bonneuil et du Petit Parc), visites commentées, navigation douce, etc

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés souhaite favoriser l'installation d'une activité économique compatible avec l'environnement pour l'année 2025.



### 3. LOCALISATION

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés met à disposition un emplacement, sans aménagement situé dans divers squares de la Ville et/ou sur les bords de Marne, localisé au quai du Parc et du Petit Parc.

### 4. ACTIVITÉ

#### 4.1 Point de vente

La préférence est donnée aux candidats proposant un point de vente avec une activité respectueuse de l'environnement et des usagers, point de vente qui s'insère naturellement dans le cadre des squares et sur les bords de Marne. **La propreté du site devra être préservée après chaque départ du prestataire.**

#### 4.2 Produits à la vente

Vente ambulante selon la liste non exhaustive suivante :

- Pâtisseries, crêpes
- Boissons rafraîchissantes
- Glaces, ...

Toute vente d'alcool est proscrite

Le candidat peut proposer une liste de produits supplémentaires. La préférence est donnée aux candidats proposant des produits éco-responsables, "bio", et locaux.

### 5. MODALITÉS DE RÉPONSE

#### 5.1 Document fourni aux candidats

Le dossier "Appel à candidature, installation de vente ambulante dans les squares et/ou sur les bords de Marne quai du Parc et du Petit Parc exercice 2025" est téléchargeable sur le site de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ([www.saint-maur.com](http://www.saint-maur.com)) .

#### 5.2 Contenu du dossier à remettre par les candidats

Le dossier sera entièrement rédigé en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros, et toutes taxes comprises.

Le dossier relatif à l'offre des candidats comprendra les pièces suivantes :

- Le présent dossier de candidature complété.
- La présentation du candidat, avec une copie de la carte d'identité, du K bis et un curriculum vitæ.
- Le descriptif et la fiche technique du projet.
- La liste complète des produits proposés à la vente **ainsi que leurs prix de vente.**
- Un visuel de l'équipement ambulancier proposé.

#### 5.3 Sélection du candidat

La publicité est assurée par une publication sur le site internet de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés. Les dossiers de candidature devront parvenir à destination avant le : **Lundi 3 mars 2025 à 12 h 00.**

Il existe deux types d'envoi :

- Par voie numérique : [saint-maur.animation@mairie-saint-maur.com](mailto:saint-maur.animation@mairie-saint-maur.com)



- Par voie postale : Saint-Maur Animation, 27/31 avenue du Port-au-Fouarre, 94100 Saint-Maur-des-Fossés

Les dossiers qui seront reçus après la date et l'heure limite fixée ne seront pas retenus.

## 5.4 Critères de sélection

Le candidat sera sélectionné en fonction des critères d'appréciation suivants (par ordre d'importance) :

1. Conformité de l'activité avec l'appel à candidature.
2. Diversité des produits.
3. Esthétique et qualité technique du point de vente.
4. Qualité des produits (éco-responsabilité, ingrédients issus de l'agriculture biologique, achat local).
5. Gestion des déchets (recyclables et organiques).

## 5.5 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter :

- Saint-Maur Animation

Contact : Elise MARTIN-CHABROL – Tél. : 01 48 86 41 15 – [elise.martin@mairie-saint-maur.com](mailto:elise.martin@mairie-saint-maur.com)

## 6. CONDITIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE

### Redevance et durée

- Pour les bords de Marne :
  - **Quai du Parc** : les samedis ou dimanches après-midi et jours fériés
  - **Quai du Petit Parc** : les samedis ou dimanches après-midi et jours fériés
- La redevance 2025 est fixée à 1000,00€ pour la période du 15 avril au 15 octobre 2025, pour une après-midi par semaine (samedi ou dimanche). Cette somme sera facturée à la fin de la période d'exploitation.
- Pour les squares :
  - La redevance 2025 est fixée à 150,00€ pour la période du 15 avril au 15 octobre 2025, pour une journée d'exploitation par semaine et par square. Une préférence sera privilégiée pour une ouverture le mercredi, samedi et dimanche. Cette somme sera facturée à la fin de la période d'exploitation.

Les jours et horaires seront fixés en concertation avec l'autorité municipale.

**La récurrence absolue de sa présence étant le moteur de sa réussite, le planning définitif fera l'objet d'une convention et devra être respecté.**



# DOSSIER DE CANDIDATURE

## **CANDIDAT**

Nom, raison sociale du candidat : .....

Statut juridique : .....

N° RC ou SIRET : ..... Code NAF : .....

Nom(s) et prénom(s) du (des) gérant(s) : .....

Téléphone : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Courriel : ..... @ .....

Adresse du candidat : .....

.....

## **ASSOCIATION**

Nom de l'association : .....

Adresse de l'association : .....

.....

Objet : .....

.....

Nom(s) et prénom(s) du (des) représentant(s) : .....

Téléphone : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Courriel : ..... @ .....

Adresse du candidat : .....

.....

Joindre au dossier : les statuts de l'association, le récépissé de la déclaration en Préfecture et la composition du bureau.



## **PRÉSENTATION DU PROJET**

Description du point de vente avec un visuel fourni

---

---

---

---

Descriptif des produits proposés et leurs tarifs

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Quelle est votre expérience en la matière ?

---

---

---

---

---

---

---

---

Votre activité s'inscrit-elle dans une démarche de développement durable ?

---

---

---

---

Quels sont les moyens mis en place pour assurer votre activité ?

---

---

---

---

Précisions complémentaires :

---

---

---

---